



Quel soutien pour l'élevage ?

**Etat des réflexions pour les ZH de
la Plaine Maritime Picarde**

Yann Dufour, chargé de mission milieux naturels



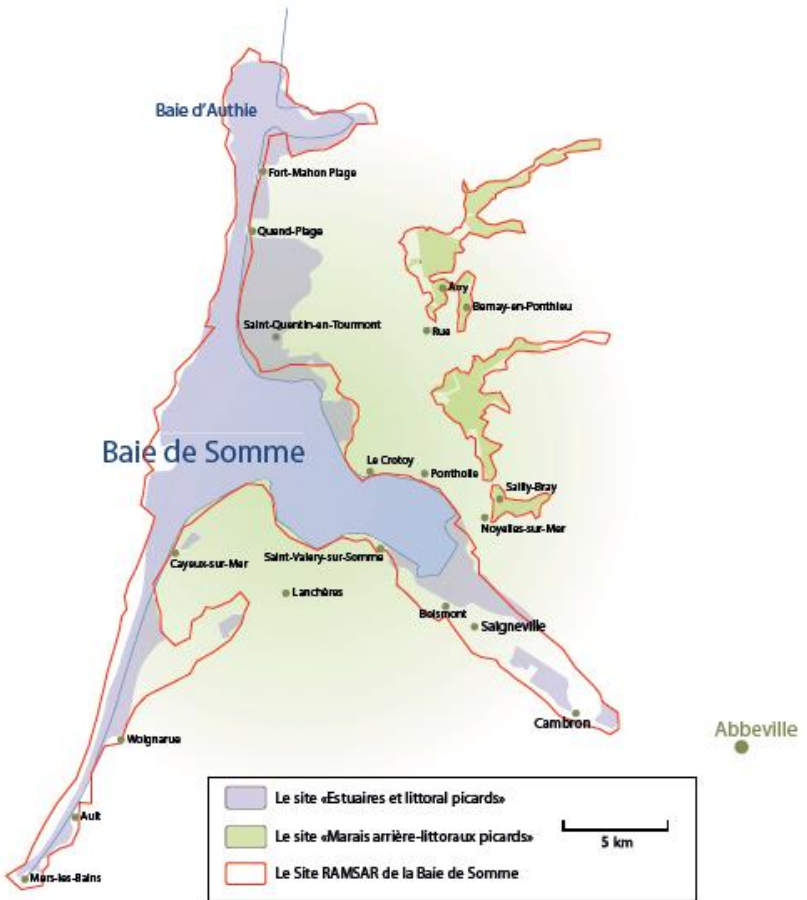
PLAN

- **Présentation du territoire**
- **Les MAE**
- **Le projet interreg wow**
- **Vers une reconnaissance ?**
- **L'approche handicap**
- **L'approche services rendus**
- **Questions ?**



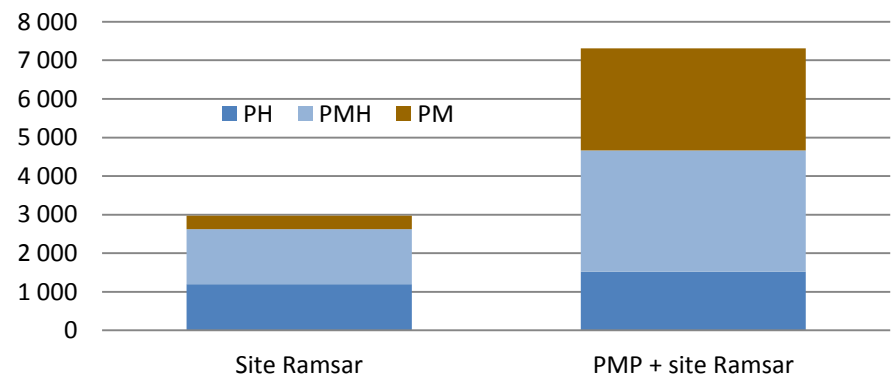
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Les sites Natura 2000 et RAMSAR



- **7 355 ha de prairies en PMP**
 - 4 663 ha de prairies humides, dont 3 745 ha déclarées à la PAC,
 - ≠ site Ramsar

Superficie par type de prairies

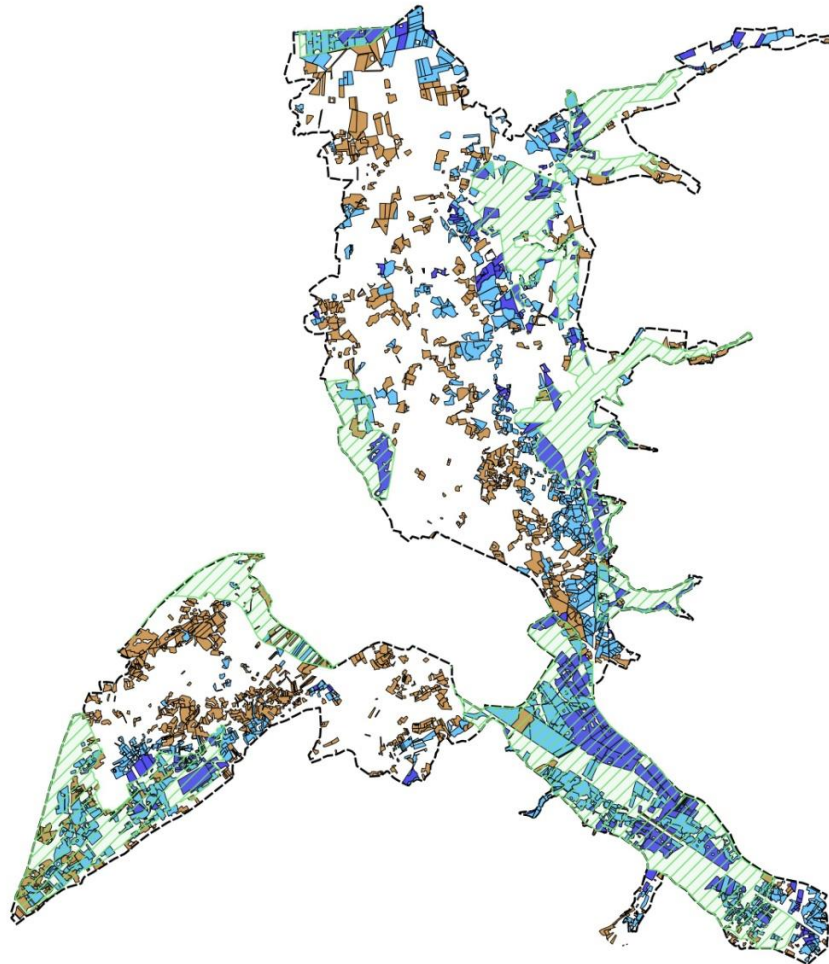




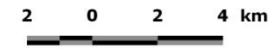
PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Comment faire
pour les
conserver ?

Comment faire
pour participer
au maintien de
l'élevage ?



Carte des prairies de
la Plaine Maritime Picarde



Légende	
Prairies de la Plaine Maritime Picarde :	
	Prairies hygrophiles
	Prairies mésohygrophiles
	Prairies mésophiles
Délimitations du territoire :	
	Périmètre Plaine Maritime Picarde
	Périmètre Ramsar (continental)



LES MAE

- **Historique du territoire (OLAE, CTE, CAD)**
- **MAEt**
 - mesures entre 197 et 261 €/ha/an
 - bilan 2009-2013 : 1 660 ha, soit 28 % des p. contractualisables
 - dont 1 250 ha de p. humides, soit 33% des p. humides contractualisables
 - dont 840 ha en zone Ramsar, soit 50% des p. contractualisées
- **MAEc**
 - mesures entre 56 et 222 €/ha/an
 - mesures ZH varient entre 120 ha/an et 279 €/ha
 - bilan provisoire 2015 : 1 540 ha , soit 26 % des p. contractualisables
 - mesures ZH représentent 1 000 ha, soit 65% des mesures contractualisées



LES MAE

- **Quelques chiffres :**
 - moyenne perçue par exploitation en 2015 : 6 200 €/an
 - SAU moyenne des exploitations avec MAEc : 144 ha
 - valeur moyenne MAE/exploitation : 43 €/ha/an
- **Pérennité des mesures**
- **Besoin de complément au MAE via des mesures de soutien à l'élevage**



LE PROJET INTERREG WOW

- Programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie « maintien de l'agriculture dans les ZH »
- Axe 1 : améliorer le système d'aide publique pour maintenir l'activité agricole dans les zones humides

Le projet , en résumé :

- Un projet transfrontalier
- 5 partenaires français et 5 anglais
- 3 ans d'échanges entre 2012 et 2015
- 2 axes de travail principaux :



Définir et promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tout en préservant la viabilité économique des exploitations d'élevage.



Situer et comparer les performances techniques et économiques des élevages (acquisition de références, calcul de la marge brute sur 50 exploitations d'élevage) et mesurer la productivité des prairies



LE PROJET INTERREG WOW

Des résultats économiques plus faibles sur le territoire de la PMP, autour de 250 €/ha de manque à gagner.

Quelques chiffres...	Hors PMP	PMP
Produit Viande/UGB	769	636
Coût alimentaire	299	239
Fermage / hectare	68	84
Marge semi-nette	214 €/UGB	104 €/UGB



Le handicap économique n'est généralement pas dû à une cause unique mais au cumul de résultats inférieurs aux références : mortalité, poids carcasse, prix de vente...

Limites !

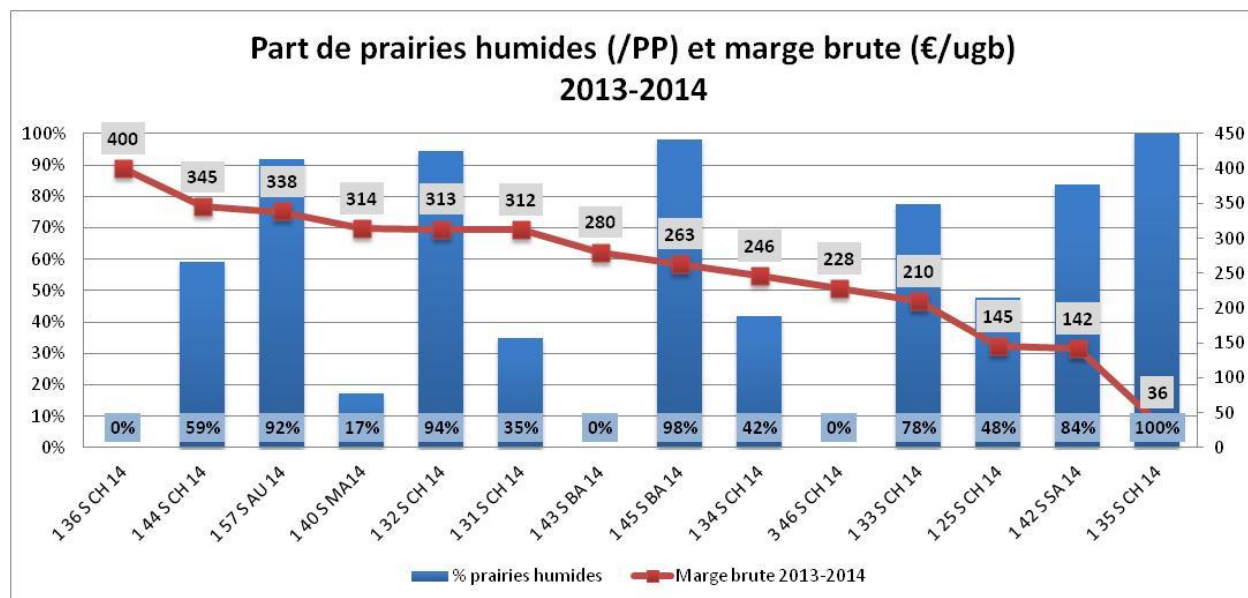
- **Seulement deux années de résultats, échantillon faible, pas de prise en compte des MAE**



LE PROJET INTERREG WOW

- Un lien avec les ZH ?

Le caractère humide handicape certaines exploitations



Du fait de son caractère humide, le territoire est plus compliqué à gérer : parcellaire, accessibilité, parasitisme, refus, productivité des prairies, entretien des fossés, réglementation... et nécessite une forte technicité.



VERS UNE RECONNAISSANCE ?

**Faire reconnaître le handicap
zones humides de la PMP**

ou

**Faire reconnaître les services
rendus par les éleveurs de la PMP**



L'APPROCHE HANDICAP

- **Zones soumises à des contraintes naturelles :**
 - zones de montagne,
 - zones défavorisées simples (ZSCN),
 - zones affectées par des handicaps spécifiques (ZSCS).
- **Paiement = ICHN**
- **Critères :**
 - pour bénéficier de l'ICHN, le siège et 80% de la SAU de l'exploitation doivent être situés dans la zone défavorisée ! (modification 2015 ?)
 - la commune est la référence
- **En cours de révision, nouveau zonage 2018**



L'APPROCHE HANDICAP (ZSCN)

- **ZSCN, en Plaine Maritime Picarde**

- en cours, basée sur 8 critères biophysiques (basse température, sécheresse, drainage...)
- échelle au 1/250 000^{ème}
- simulation :



- 1 critère possible « engorgement des sols »
- 1 seule commune concernée pour le sud de la PMP !

✓ Une commune peut être classée en zone défavorisée lorsqu'au moins 60% de la SAU rempli au moins l'un des 8 critères



L'APPROCHE HANDICAP (ZSCS)

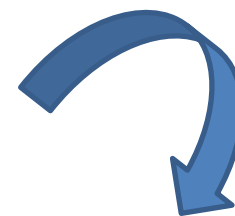
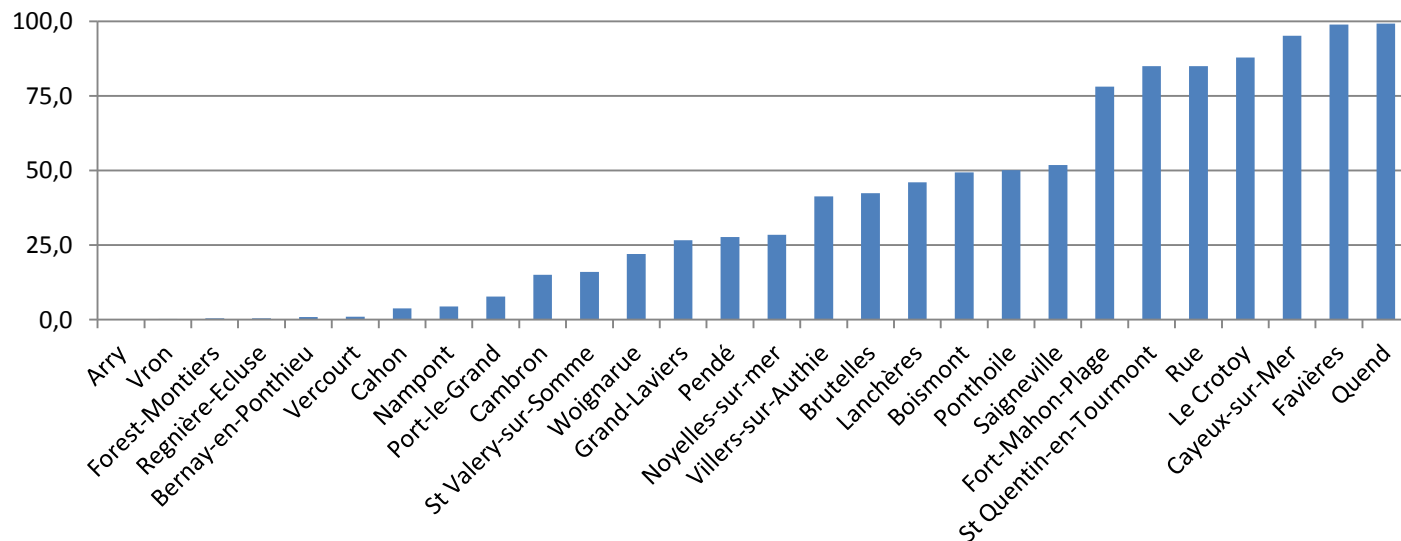
- **Art. D113-15 code rural :**
 - le maintien de l'activité agricole est nécessaire afin d'assurer l'entretien de l'espace naturel et la vocation touristique ou pour des motifs de protection côtière (2,5% de la sup. du territoire national max).
- **Toujours ICHN !**
- **Ne pourra être mis en œuvre qu'une fois que l'on saura si classement en ZSCN ! Début 2016 ?**



L'APPROCHE HANDICAP (ZSCS)

- **Quels critères pour désigner la zone ?**
 - à l'échelle de la commune ?

Exemple du % de SAU en Zones à Dominantes Humides /SAU totale par commune pour les communes du site Ramsar



Valeur du seuil ?
Définition des ZH ?



L'APPROCHE HANDICAP (ZSCS)

- **Quels critères pour définir la zone ?**
 - s'affranchir du caractère communal : est-ce possible ?
 - sites Ramsar à vocation agricole ?
 - autres échelles ? exploitations, parcelles
- **Un agriculteur devra t-il toujours avoir 80% de sa SAU dans la zone ?**



L'APPROCHE SERVICES RENDUS

- Paiement pour services environnementaux (PSE)
- Reconnaître que les éleveurs en ZH rendent des services à la société : biodiversité, qualité de l'eau, stockage carbone, entretien du paysage...

PSE = rémunération

≠

MAE = compensation



QUESTIONS ?

- **Approche handicap :**
 - quels critères de désignation des ZSCS ?
 - des critères communs à l'ensemble des ZH ?
 - les critères doivent-ils être uniforme à l'échelle du territoire ?
 - qui propose, qui valide ?
 - quel montant ? Cumul possible avec les MAE ?
 - quelle échéance ? 2018, donc maintenant



QUESTIONS ?

- **Approche services rendus :**
 - quels services rémunérer ?
 - quel montant de rémunération ?
 - quelle source de financement ?
 - quelle échéance ? Prochaine réforme de la PAC ?
- ➔ **De nombreuses questions, avons-nous collectivement des éléments de réponses ?**



Merci de votre attention

yanndufour@baiedesomme.fr